



Termes de référence

Pays : Cameroun

Intitulé de la mission : Recrutement d'un Consultant international au profit du Programme National de Volontariat pour la rédaction d'un avant-projet de loi sur le volontariat au Cameroun

Durée : Vingt et quatre (24) jours

Lieu d'affectation : Yaoundé, Cameroun

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail : cameroun.procurement@undp.org avec mention de la référence et l'intitulé du dossier.

Votre proposition devra être reçue au plus tard le 2019.

Contexte

Le Cameroun s'est engagé à travers la signature de la Charte Africaine de la Jeunesse, adoptée en 2009 à mettre en place des politiques et des programmes de volontariat destinés aux jeunes. En 2012, il a été créé au Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique une Direction de l'Insertion Sociale des Jeunes et du Volontariat qui a élaboré la Stratégie Nationale du Volontariat adoptée en 2014. Par ailleurs, il existe une loi instituant le service civique national de participation au développement adoptée en 2007, qui fait de l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD), une structure de mise en œuvre du service civique ; quoique cette dernière mène également des activités de formation des volontaires. Tous ces dispositifs pris ont permis au Cameroun de répondre favorablement aux instruments et documents internationaux auxquels il a adhéré avec pour objectif final de faire des jeunes mais aussi des moins jeunes, le centre de ses préoccupations en matière de développement social et économique. Dans cette dynamique, le Programme National de Volontariat (PNV) créé par la décision numéro 014-2017/D/MINJEC/CAB du 15 février 2017, marque une étape importante dans le processus de mobilisation et d'accompagnement desdites cibles sur le chemin de leur épanouissement personnel ainsi que dans la voie de leur contribution à l'essor du pays.

La politique du gouvernement en matière de mobilisation, d'encadrement et d'insertion de la jeunesse, dont une part importante est déclinée dans le Plan Triennal Spécial Jeunes, fait de la promotion du volontariat un vecteur du développement social et économique du Cameroun pour les prochaines années.

Le PNV s'inspire donc du contexte social et économique national ainsi que des politiques de développement du pays et la Stratégie Nationale du Volontariat au Cameroun dont il en constitue une émanation. Il se décline de la façon suivante :

Vision : Le Programme National de Volontariat est la référence pour la promotion, la valorisation et la reconnaissance d'un volontariat inclusif pour le développement du Cameroun.



Mission : Promouvoir le volontariat par la mobilisation, la participation citoyenne et la valorisation des compétences de toutes les couches sociales en vue du développement, de l'intégration nationale et de la cohésion sociale.

Objectif Général : Développer un dispositif fonctionnel et inclusif de promotion et de gestion du volontariat national.

- a) Mettre en place un dispositif fonctionnel de volontariat au Cameroun ;
- b) Créer un environnement favorable à la promotion, à la valorisation et à la reconnaissance du Volontariat au Cameroun.

A travers le premier objectif, le dispositif vise à mobiliser les volontaires, à les déployer et à les suivre tout au long de leur période d'engagement, en assurant leur gestion de façon à atteindre les objectifs de développement visés par le gouvernement, à travers le volontariat dans les meilleures conditions possibles.

S'agissant du second objectif spécifique, deux éléments principaux seront pris en compte pour sa réalisation. Il s'agit de disposer d'un projet de cadre juridique qui favorise l'épanouissement de toutes les initiatives entreprises ou à entreprendre en faveur de la promotion du volontariat en général et du volontaire en particulier. Il s'agit également de valoriser l'engagement volontaire, notamment lorsque celui-ci prend fin, afin que cette période soit capitalisée comme une étape importante de la vie du volontaire.

Bien que sa légitimité et sa légalité ne fassent aucun doute, le PNV nécessite néanmoins un dispositif juridique plus consistant. C'est la tâche à laquelle le Ministère de la Jeunesse et de l'éducation Civique entend se consacrer à travers la rédaction d'un avant-projet de loi, afin de renforcer le cadre légal des activités de volontariat au Cameroun, mais aussi de donner au PNV l'assise nécessaire à sa pérennité.

C'est ainsi que dans le cadre des activités du projet conjoint d'appui à la mise en œuvre du PNV, le Programme de Volontariat des Nations Unies a décidé d'accompagner le Cameroun dans l'amélioration du cadre juridique régissant le volontariat dans le pays à travers la rédaction et l'adoption d'une loi visant à pérenniser le PNV et lui donner les ressources nécessaires à la réalisation de son mandat.

But

Cet appel d'offres vise le recrutement d'un consultant international pour élaborer un projet de loi sur le volontariat au Cameroun. Ce projet de loi devra également porter sur la création, les attributions et le fonctionnement d'un dispositif National de gestion et de promotion du volontariat au Cameroun.

Objectifs

Afin d'atteindre les objectifs visés, les tâches suivantes devront être exécutées par le(s) consultant(s) :

- ✓ Analyser les dispositions légales et réglementaires en vigueur au Cameroun et proposer une loi qui encadre et favorise toutes les initiatives de volontariat au Cameroun.

- ✓ Proposer sur la base des bonnes pratiques en cours dans les autres pays africains un statut valorisant pour les volontaires.
- ✓ Identifier des solutions pour encourager l'implication du secteur privé dans le financement des activités de volontariat à travers des dispositifs existants notamment la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ou tout autre dispositif à proposer.
- ✓ Mener une réflexion sur les cadres institutionnels et législatifs relatifs au volontariat au Cameroun et proposer la création d'un dispositif national de promotion et de gestion du volontariat.
- ✓ Proposer des textes de base concernant la structure et l'organisation interne du programme.
- ✓ Identifier des sources de financements innovants et durables pour le programme national de volontariat qui garantissent sa pérennité organisationnelle et financière (ligne budgétaire propre et d'autres sources de financement extra gouvernementaux).
- ✓ Proposer un mécanisme de coordination entre les différents partenaires financiers et techniques et les structures intervenant dans le domaine du volontariat au Cameroun ;
- ✓ Analyser les contraintes, les difficultés, les facteurs de risques et de succès qui pourraient influencer le processus d'adoption de la loi.

Méthodologie

Le consultant devra proposer la méthodologie la plus adaptée pour la réalisation de cette étude sur la base des propositions ci-dessous :

- ✓ Analyses documentaires sur la base de textes juridiques en place et d'études pertinentes existantes ;
- ✓ Consultation des structures nationales de volontariat, des différents acteurs et spécialistes du volontariat au niveau national et international ;

La durée de la mission est de 24 jours, en raison d'une phase consacrée à l'étude documentaire et les consultations avec les parties prenantes et de l'autre consacrée à la rédaction de l'avant-projet de loi.

En pratique, les attentes sont :

- a. Collecter, traiter et analyser les textes juridiques et les études relatives au volontariat au Cameroun ;
- b. Rencontrer les principales parties prenantes et requérir leurs divers avis, réflexions et contributions sur des éléments pouvant nourrir une loi sur le volontariat au Cameroun ;
- c. Organiser et animer un atelier d'orientation méthodologique avec les principaux acteurs de volontariat et partenaires nationaux et internationaux présents ;
- d. Rédiger la première mouture du document d'avant-projet ;
- e. Organiser et animer un atelier de restitution en fin d'étude avec les principaux acteurs de volontariat et partenaires nationaux et internationaux présents au

Cameroun impliqués dans les activités de volontariat ;

- f. Prendre en compte les observations et amendements formulés au cours de l'atelier de validation.
- g. Soumission de l'avant-projet de loi finalisé.

Résultats attendus

- a) Au démarrage de la mission, le Consultant devra soumettre au programme VNU, au Ministère de la Jeunesse, et de l'Education Civique une note de démarrage incluant les principales étapes de réalisation de la mission, la méthodologie utilisée (incluant également le calendrier révisé de la mission le cas échéant), les documents de base exploités et la liste des institutions et organismes à rencontrer ;
- b) Un premier compte-rendu de réalisation de la mission (rapport et présentation PowerPoint) sera remis lors de l'organisation d'une réunion de suivi à mi-parcours, à laquelle assisteront le Consultant et les représentants du MINJEC, les agences du SNU afin de vérifier que les premiers éléments collectés répondent aux attentes ;
- c) Une version provisoire sur supports physique et électronique de l'avant-projet de loi devra être remise au Ministère de la Jeunesse, (01 copie) et au programme VNU au plus tard quatre (4) semaines après le démarrage de la mission pour relecture et observations éventuelles ;
- d) Une version finalisée sur supports physique et électronique de l'avant-projet incluant les différents commentaires (recommandations finales) et tout autre document utile seront remis au Ministère de la Jeunesse, et au programme VNU à l'issue de l'atelier de validation.

Chronogramme et critère qualité

Chronogramme de la mission

Activité	Nbre de jours (A titre indicatif)	Lieu
Recherche et développement d'une méthodologie	2	Yaoundé
Discussion de la méthodologie avec le programme VNU, le MINJEC, les partenaires nationaux, etc.	2	Yaoundé
Rencontre avec les principaux acteurs. ; consultations au niveau national	6	Yaoundé
Analyse des données collectées et validation des rapports de visite	3	Yaoundé
Ecriture de l'avant-projet de loi	5	Yaoundé
Participation à l'atelier de validation du document	2	Yaoundé
Finalisation du document d'avant-projet	4	Yaoundé
TOTAL	24	

Chronogramme et critères qualités des produits

Produits	Principaux critères de qualité	Délai
Rapport de démarrage incluant la méthodologie et le plan de travail durant la mission	<ul style="list-style-type: none"> - Conformité de la méthodologie aux objectifs assignés à la mission - Réalisme du plan d'action et de l'échantillonnage - Rapport initial comprenant la méthodologie, le calendrier définitif de mise en œuvre dont le nombre et les types d'acteurs à rencontrer ainsi que les documents de base à consulter 	J+2
Rapport pré-final de la consultation	<ul style="list-style-type: none"> - Listes et contacts des acteurs - Qualité de présentation des informations recueillies - Un résumé en français et en anglais de 5 pages maximum est inclus - Des recommandations pour les différents acteurs clefs sont incluses - L'étude est conforme à la méthodologie présentée dans les TDR 	J+15
Document d'avant-projet de loi final et Rapport de l'étude de la consultation en français	<ul style="list-style-type: none"> - Prises en compte et intégration des observations pertinentes - Le document est de 30 pages environs (hors annexes) 	J+24

Profil du consultant

Le profil souhaité pour cette prestation est celui d'un(e) Consultant(e) répondant aux critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme supérieur en droit ; développement international, sciences sociales (Minimum Bac+4) ;
- Disposer d'une expérience en matière d'appui ou de conseil aux organisations de volontariat en Afrique ;
- Expérience en matière de préparation de documents projets, de propositions, de stratégies de mobilisation de ressources et partenariats innovants ;
- Expérience préalable dans l'appui à la mise en place de cadres juridiques relatifs aux activités de volontariat.
- Expérience avérée comme consultant sur les questions juridiques et de développement ;
- Avoir une expérience préalable avec le système des Nations Unies serait souhaitable ;
- Bonne maîtrise de la langue française et connaissance de l'anglais.

Évaluation des offres et critères

Le consultant devra avoir les qualifications minimales requises pour être considéré pour l'analyse technique de sa méthodologie (voir paragraphe précédent). Seules les offres techniques des consultants qualifiés seront évaluées selon la grille ci-dessous.

Objet	Note/100
Diplôme	Critère exclusif
Expérience effective sur les questions de volontariat	Critère exclusif
Evaluation globale de la pertinence de l'expérience	20 points
La compréhension de la mission	10 points
Le résumé des commentaires et suggestions sur les termes de références	10 points
La clarté et la logique de la présentation de la méthodologie à utiliser pour obtenir les livrables	50 points
Le chronogramme de réalisation des activités par objectif et par étape	10 points

L'attribution du contrat doit être faite au consultant individuel dont l'offre a été évaluée et déterminée comme suit :

- Adéquat/compatible/acceptable, et ;
- Ayant reçu le score le plus élevé sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers pondérés spécifiques à l'annonce, 70% (technique) -30% (financier).

Documents à joindre lors de la soumission des propositions :

Les consultants individuels intéressés doivent soumettre les documents/informations suivantes à même de démontrer leur qualification :

- CV personnel et/ou P11, indiquant toute l'expérience passée dans des projets similaires, ainsi que les coordonnées (courriel et numéro de téléphone) des candidats et au moins trois (3) références professionnelles ;
- Proposition technique : elle doit fournir une brève description des raisons pour lesquelles l'individu lui-même considère être le plus approprié et une méthodologie sur la façon dont il va aborder et accomplir le travail (obligatoire) ;
- Proposition financière qui indique un prix fixe tout compris du contrat et soutenu par une ventilation des coûts ;

Les candidats intéressés doivent envoyer un courriel à :, avant la date de clôture.